

# TRANSPORTS SCOLAIRES 2021/2022

COLLEGES ET LYCEES

Lancement des inscriptions **MARDI 1<sup>ER</sup> JUIN 2021**

**NB : Les frais de dossier de 15€ seront offerts pour toute inscription (ou renouvellement) effectuée avant le 20 juillet 2021. Au-delà de cette date, ils seront à votre charge car le Département des Landes ne prend en charge que la part familiale**

La réglementation du transport public rend obligatoire pour chaque élève et pour des raisons de responsabilité et d'assurance, la détention d'un titre de transport à bord du transport scolaire

## Comment s'inscrire ou renouveler une inscription

Connectez-vous à [transports.nouvelle-aquitaine.fr](http://transports.nouvelle-aquitaine.fr), consultez le règlement régional des transports scolaires puis

- ☺ si vous demandez pour la première fois un titre de transport, cliquez sur « **Créer un compte** »
- ☺ si vous avez déjà un compte transport et souhaitez renouveler une carte de transport ou ajouter un enfant supplémentaire, munissez-vous de votre identifiant et votre mot de passe puis cliquez sur « **J'ai un compte, je me connecte** »

**NB : en cas de garde alternée et de nécessité d'un second trajet, les deux demandes de cartes doivent se faire sous un même compte**

Votre enfant est au collège ou au lycée (sauf post Bac)

Votre enfant est en BTS ou en apprentissage

Deux critères sont à prendre en compte :

- distance entre votre domicile et l'établissement fréquenté supérieure à 3kms
- établissement fréquenté = établissement de secteur

Si les deux critères sont respectés, munissez-vous obligatoirement lors de l'inscription de votre avis d'imposition le plus récent pour renseigner votre revenu fiscal de référence et permettre de calculer la part familiale que vous auriez dû payer mais qui sera prise en charge par le Département des Landes.

Si un des deux critères n'est pas respecté, un montant forfaitaire annuel de **195€** vous sera facturé, non pris en charge par le Département des Landes.

Le transport des apprentis et des élèves Post-bac **n'est pas pris en charge** par la Région Nouvelle Aquitaine.

• Pour le car :

Votre enfant doit souscrire un abonnement annuel commercial à 200€, et pourra si besoin bénéficier d'une carte lui permettant d'emprunter le service de transport scolaire correspondant à son besoin de transport.

Formulaires à télécharger sur le site [www.rdtl.fr](http://www.rdtl.fr), onglet « Se rendre à l'école », rubrique « Elèves BTS et apprentis ».

• Pour le train:

Il faudra vous renseigner directement auprès de la SNCF

### IMPORTANT

- Une fois le dossier finalisé, la carte de transport (ou les attestations pour retirer l'abonnement de train) sera envoyée à domicile (début des envois à partir de la mi-août)
- De nombreux renseignements sur le site [transports.nouvelle-aquitaine.fr](http://transports.nouvelle-aquitaine.fr), notamment dans la rubrique FAQ et dans le module « horaires et itinéraires »

**Contact :**

☎ Un numéro unique au **0970 870 870** ou un formulaire contact sur le site : [transports.nouvelle-aquitaine.fr](http://transports.nouvelle-aquitaine.fr)